

LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

THÈMES TRAITÉS

PRÉSENTATION GENERALE

Les objectifs de la nouvelle réglementation

- L'objectif « zéro papier » au 1^{er} octobre 2018
- Les avantages et inconvénients

Les définitions

- Profil d'acheteur.
- Plateforme d'achat.
- Signature électronique.

Le cadre juridique

- Le décret 2016-360 et ses arrêtés d'application
- Le plan national de numérisation de la commande publique

LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DEMATERIALISEE

- Champ d'application de la réglementation : les procédures concernées
- Les publicités dématérialisées : comment assurer une publicité efficace ?
- Les documents à mettre en ligne

LE DEPOT DES OFFRES

- Les modes de candidatures
- Le principe du « dites-le nous une fois »
- Les pré-requis techniques pour les candidats
- La copie de sauvegarde
- La signature électronique des documents :
 - Quelles obligations pour les candidats ?
 - Quelles obligations pour les acheteurs souhaitant imposer la signature au stade de la remise de l'offre ?
 - Comment s'effectue la signature des documents en cas de cotraitance et de sous-traitance ?

L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS DEMATERIALISES

- L'ouverture des plis
- La gestion des offres remises hors délais.
- La gestion des demandes de régularisation de candidature ou d'offre.
- L'information des candidats non-retenus.
- La signature de l'offre par l'acheteur.
- La publication de l'avis d'attribution.
- La dématérialisation de l'envoi des marchés au contrôle de légalité.

Atelier : Création et gestion complète d'une consultation dématérialisée sur une plateforme d'achats.

- La publication, la mise en ligne du DCE.
- Suivi des registres des retraits et de dépôts.
- Ouverture des offres, sélection du candidat retenu.
- Envoi des avis d'attribution et avis de notification.

LES TECHNIQUES SPECIALES D'ACHAT (ENCHÈRES ELECTRONIQUES, SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE, LE CATALOGUE ELECTRONIQUE)

Définition

Méthode

990€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 7 et 8 juin 2018
ou les 10 - 11 septembre 2018

DURÉE 2 JOURS

PUBLIC

Responsables de services marchés, Responsables de services informatiques en charge de la mise en place des moyens de dématérialisation, Acheteurs publics.

PRÉ-REQUIS

Connaissance des règles de base de la réglementation des marchés publics.

OBJECTIFS

- Identifier et comprendre les enjeux de la nouvelle réglementation
- Maîtriser les nouvelles règles applicables
- Savoir utiliser la dématérialisation pour optimiser le processus achat

LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

THÈMES TRAITÉS (SUITE)

LA CARTE D'ACHAT, AUTRE MODE D'OPTIMISATION DU PROCESSUS ACHAT PAR LA DÉMATÉRIALISATION

Le cadre réglementaire de la carte d'achat

- Le décret du 26 oct. 2004 généralisant l'utilisation de la carte d'achat pour exécuter les marchés publics.
- L'instruction du 21 avril 2005 relative à l'exécution des marchés par carte d'achat.

Définition et champ d'application

- Présentation des acteurs : accepteur, émetteur, porteur.
- Le champ d'application de la carte d'achat.
- Les différents types de carte d'achat.

Objectifs du dispositif : un outil de performance économique

- Présentation des enjeux économiques : la réduction des coûts de traitement.
- Les avantages de l'outil : la fluidification des processus internes, la réduction du nombre de factures, l'accélération des délais de paiement.

Fonctionnement du dispositif : descriptif du processus.

- Diagnostic des achats : déterminer un champ d'application.
- Contractualiser avec une banque.
- Passer des marchés en incluant la carte d'achat.

LA FACTURATION ELECTRONIQUE

- Présentation du cadre légal et définition de la « facture électronique ».
- Les dates d'entrée en vigueur de l'obligation de dématérialisation.
- Le contenu de la facture : quels contrôles opérer ?
- Présentation du portail « Chorus Pro ».
- L'archivage des factures électroniques.

LES DONNÉES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- La publication des données essentielles sur le profil d'acheteur.
- Les obligations de recensement des marchés.

L'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE